



## Conseil municipal de Saint Michel de la Roë

### PROCÈS-VERBAL

**Conseil du Jeudi 1er février 2024**

**Convocation en date du 26 janvier 2024**

Séance présidée par Mr Pierrick GILLES, Maire de la commune

**Membres présents :** Mme Laurence DAGUIN, Adjointe,  
Mme Solène GUÉRIN, Mme Martine PIQUET, Mme Gaëlle LOUAISIL, Mr Franck POIRIER, Mr Anthony SABIN, Mr Julien LEBLANC.

**Membres absents excusés :** Mme Nathalie BÉDIER a donné pouvoir à Mr Pierrick GILLES, Mr Yves COURNE.

**Membre absent non excusé :** Mme Clarisse GADBIN.

**Secrétaire de séance :** Mme Gaëlle LOUAISIL.

**Ordre du jour :**

- \*Devis DUCHET
- \*Devis ZAC Couverture (noues et solins)
- \*Don refuge de l'arche
- \*Questions diverses

**Ouverture de la séance 20h30**

Lecture faite, le procès-verbal du conseil municipal du 7 décembre 2023 est approuvé.

A contrario, le procès-verbal du 11 janvier demande des réponses qui sont à rajouter à l'ordre du jour de ce conseil municipal :

- \*Frais scolarité école de Cossé-le-vivien
- \*Autorisation temporaire du changement de panneaux STOP au carrefour de la Beurge.
- \*Demande de subventions pour installation de 2 pompes à chaleur

**Accepté à l'unanimité par le Conseil.**

## N° 2024-05 : Devis travaux réfection de l'église

Dans le cadre de la continuité des travaux de réfection de l'église, un devis a été demandé à l'entreprise ZAC Couverture qui avait été retenue en 2023.

<i>Travaux</i>	<i>Montant TTC</i>
Réfection des noues	10 196.35 €
Réfection des bandes solin	4 320.00 €
Couverture dessus tuffeau sur clocher	5 664.00 €
Location matériel d'accès	3 060.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>23 240.35 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de retenir la réfection des noues et des bandes solin pour un montant de 17 576.35 €.

Ce montant sera inscrit au budget primitif 2024.

## Devis DUCHET : Réfection des pierres de façade église

Le devis s'élève à 19 523.16 €.

Dans l'attente de l'élaboration du budget 2024 d'autres devis seront demandés.

## Don Refuge de l'Arche

Un don de 270 € sera versé sous présentation du bilan de cette association.

## Frais de scolarité école Jean Jaurès de Cossé-le-Vivien

Compte tenu du courrier reçu du contrôle de légalité nous demandant de régler les frais de scolarité pour l'enfant scolarisé dans cette école, la délibération 2024-01 en date du 11 janvier 2024 a validé le versement de la somme de 1 750.29 € à la commune de Cossé-le-Vivien.

Le Conseil Municipal demande à Monsieur le Maire le texte justifiant l'obligation mentionnée au premier paragraphe du courrier du 16 novembre 2023 signé de Monsieur LANGOUET Maire de Cossé-le-Vivien.

Le conseil municipal après en avoir discuté demande à Monsieur le Maire de fournir des justificatifs pour le paiement de ces frais de scolarité étant donné que l'élève est sur une autre commune que le RPIC St Aignan-Brains-St Michel. Dans l'attente de ce retour, le montant ne sera pas versé.

## Autorisation temporaire du changement de panneaux STOP au carrefour de la Beurge

Compte tenu de la dangerosité de ce carrefour, la proposition de mettre les panneaux STOP dans l'autre sens de circulation est soumise au vote à bulletin secret :

Votants : 9

Pour : 5

Contre : 4

Les panneaux seront déplacés comme indiqué ci-dessus.

## Délibération 2024-04 : demande de subvention DETR-DSIL-Fonds verts

Les demandes de subventions étant à déposer au plus tard le 2 février 2024 sur le site de la Préfecture, Monsieur Le Maire a dû rattacher cette délibération au dernier conseil municipal du 11 janvier 2024.

Monsieur le Maire rappelle que la somme demandée de 5 605.44 € n'est pas négligeable dans la réalisation de ce projet d'un montant total de 24 151.74 €

### Questions diverses :

- Le logement 6 rue de la Salette se libère au 10 avril prochain.

Des travaux d'isolation y sont à prévoir à l'intérieur.

Aucune subvention DETR n'est possible sur ces bâtiments.

Deux réunions sont programmées pour visiter le logement : le 24 avril.

- Visite du conseil municipal pour le chemin des Hautes Loges le samedi 10 février et le lundi 12 février.

Levée de séance à 23 h 45

Le secrétaire de séance  
Gaëlle LOUAISIL



Le Maire,  
Pierrick GILLES

